



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Révision allégée n°7 et Modification de droit commun n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par délibération n°2022.104 en date du 08 décembre 2022, la révision allégée n°7 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie a été prescrite par le Conseil Communautaire de l'Agglomération Lisieux Normandie. Par arrêté n°2023.095 du Président de l'Agglomération Lisieux Normandie en date du 06 juin 2023, la procédure de modification de droit commun n°7 du PLUI de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie a été prescrite.

Par arrêté n°2024.046 en date du 03 avril 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) a ordonné l'enquête publique unique relative à la révision allégée n°7 et la modification de droit commun n°7 du PLUI de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie.

La procédure de révision allégée n°7 vise à mettre en cohérence les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) avec les enjeux d'aménagement de l'espace et les projets urbains des communes concernées, en raison d'orientations bloquantes (erreurs matérielles du PLUI initial), d'études complémentaires, d'une meilleure prise en compte des problématiques relatives aux terrains et d'une mise à jour du zonage. Elle concerne les communes de Lisieux, Saint-Désir, Beuvillers, Hermival-Les-Vaux et Coquainvilliers. La modification de droit commun n°7 vise à ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU à vocation d'habitat de la commune d'Ouilley le Vicomte, à mettre à jour des emplacements réservés du PLUI qui ont perdu leur vocation principale ou qui ont fait l'objet d'acquisition par le bénéficiaire de cet emplacement réservé, à intégrer de nouveaux bâtiments pouvant changer de destination en zones A et N et à revoir des dispositions réglementaires sujettes à interprétations.

Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Pierre GUINVARC'H, ingénieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Date d'ouverture de l'enquête publique unique, durée et modalités

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs
du lundi 3 juin 2024 à 9h au mercredi 3 juillet 2024 à 17h

Le dossier d'enquête comprend :

- Un dossier comprenant l'ensemble des pièces constitutives de la révision arrêtée et de la modification du PLUI (notices et évaluations environnementales) ;
- Les actes administratifs des deux procédures ;
 - Les avis de l'Autorité Environnementale avec les réponses du maître d'ouvrage à ces avis. Ces avis sont également consultables à l'adresse internet suivante : www.mrae.developpementdurable.gouv.fr ;
 - Les avis des personnes publiques associées à la révision et à la modification du PLUI qui ont été reçus, accompagnés du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint de la révision allégée n°7 ;
 - Les notes explicatives comportant mention des textes régissant l'enquête publique unique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans les procédures de révision allégée et de modification de droit commun PLUI.

Lieux et horaires où le dossier d'enquête peut être consulté

Le dossier d'enquête en format papier et sur un poste informatique sera consultable au siège de l'enquête publique, pôle aménagement de l'espace de l'Agglomération Lisieux Normandie, situé au 38 rue du Carmel à Lisieux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête en format papier est également consultable aux lieux de permanences du commissaire enquêteur (Mairies de Saint-Désir et de Ouilley le Vicomte et au pôle aménagement de l'Agglomération), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la personne responsable de l'enquête pendant la durée de celle-ci.

L'ensemble du dossier d'enquête est consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la CALN à l'adresse suivante :

<http://lisieux-normandie.fr/amenagement-de-lespace/documents-de-planification/>

Lieux et adresses auxquels le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête (réception au plus tard le mercredi 3 juillet 2024 à 17h) :

- Dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles dans les lieux de permanences du commissaire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la personne publique référente du dossier ;
- Par courrier électronique à l'adresse courriel : enquetepublique@agglo-lisieux.fr

Au commissaire enquêteur, aux dates, heures et lieux de permanences :

Dates	Jours	Heures	Lieux
03-06-24	LUNDI	10h - 12h	Pôle Aménagement, Agglomération Lisieux Normandie (Lisieux)
19-06-24	MERCREDI	10h - 12h	Mairie de Ouilley le Vicomte
25-06-24	MARDI	10h - 12h	Mairie de Saint-Désir
03-07-24	MERCREDI	14h - 17h	Pôle Aménagement, Agglomération Lisieux Normandie (Lisieux)

Il est rappelé que toute personne souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences ci-dessus quelle que soit sa commune de résidence.

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur, ainsi que par voie postale et électronique sont consultables au siège de l'enquête et sur le site internet de la CALN dans les meilleurs délais.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

À l'issue de l'enquête publique, les dossiers de la révision allégée n°7 et de la modification de droit commun n°7 du PLUI, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats des phases de consultations, seront approuvés par délibérations du Conseil Communautaire de la CALN, puis rendus opposables, après exécution des formalités requises, à toutes les autorisations du droit des sols survenant sur le périmètre d'approbation du PLUI de LINTERCOM Lisieux Pays d'Auge Normandie.

Identité et coordonnées de la personne responsable du plan auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La personne publique responsable des plans soumis à l'enquête publique est :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
11 place F. Mitterrand - 14100 LISIEUX - 02.31.61.66.00

Les personnes représentant le responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sont :

Mme Cécile DESSAINT, chargée de planification
Mme Hélène CHATAL, chargée de planification
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, pôle Aménagement
38 rue du Carmel - 14100 LISIEUX
02.31.61.66.09 - amenagement@agglo-lisieux.fr

Disponibilité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le public pourra consulter une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les mairies où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture du Calvados et au pôle Aménagement de la CALN, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération mentionné, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Affiché à (lieu précis) :

Le (date) : Cachet :